

FORMATION

FORMATIONS ANRMP

- **✓ ANNEE 2016**
- **✓ ANNEE 2015**
- **✓ ANNEE 2014**
- **✓ ANNEE 2013**
- **✓ ANNEE 2012**
- **✓ ANNEE 2011**
- **✓ ANNEE 2010**



CELLULE ETUDES ET DEFINITION DES POLITIQUES

PIECE JOINTE

- Séminaire sur les marchés publics les 11 et 12 février 2016

Les jeudi 11 et vendredi 12 février 2016, à l'initiative de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), s'est tenu à NSA Hôtel de Grand-Bassam, un séminaire sur le thème : « Réflexions et dispositions pour une exécution efficace des marchés publics pour la gestion 2016 ».

Ce séminaire a connu trois grandes étapes à savoir la cérémonie d'ouverture, les communications et les travaux en ateliers.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Docteur Ali DIOMANDE, Conseiller Spécial du Président de la République, chargé des Structures rattachées, représentant le Président de la République, en présence des personnalités suivantes :

- Madame OBRE Gilberte, 4^{ème} Adjoint au Maire, représentant le Maire de Grand-Bassam;
- Monsieur Non Karna COULIBALY, Président de l'ANRMP;
- Madame DAH KOUYATE Ursuline, Présidente de la Commission Administrative de Conciliation (CAC) et;
- Madame KOUASSI Odile, Chargée d'études, représentant le Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Le séminaire a enregistré la participation de cent trois (103) personnes représentant, les Directions des Affaires Financières des Ministères techniques, les Etablissements Publics Nationaux et Sociétés d'Etat, la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement local (DGDDL), l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI), l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), les maîtres d'œuvre publics et privés, le Secteur privé ainsi que les Partenaires au développement (Banque Mondiale, BAD, BOAD).

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux (02) allocutions prononcées respectivement par les représentants du premier magistrat de la commune de Grand-Bassam et du Président de la République.

traditionnel « Akwaba » aux différentes délégations et un plein succès aux travaux du séminaire de formation, tout en formulant le vœu que les résultats des travaux de ce séminaire permettront de répondre aux exigences de transparence, d'égalité et d'efficacité du système des marchés publics.

A sa suite, Docteur Ali DIOMANDE, représentant le Président de la République, et Président du séminaire, a qualifié la rencontre de ce jour de « cadre solennel d'échanges entre tous les acteurs de la commande publique après l'adoption du budget en vue de proposer les mesures pour une exécution efficace des marchés publics de l'année en cours ».

Il a fait noter la pertinence de l'initiative de l'ANRMP en ce qu'elle constitue une opportunité d'implication active de tous les acteurs.

Pour conclure, Monsieur le Conseiller, tout en saluant la présence remarquée de tous les acteurs clés du système de la commande publique, a invité les participants à s'investir pleinement dans les travaux, gage du succès du séminaire.

Il a ensuite déclaré officiellement ouvert, le séminaire sur les marchés publics portant sur le thème : « Réflexions et dispositions pour une exécution efficace des marchés publics pour la gestion 2016 ».

Après la cérémonie d'ouverture, trois (3) communications ont été faites en séance plénière.

1) La Communication relative à « *l'analyse de l'organe de contrôle*» Présentée par Monsieur BROU Yao Paul, *Sous-Directeur de la Formation et des Appuis Techniques à la Direction des Marchés Publics*, cette communication a été l'occasion de faire partager le bilan des opérations de la gestion 2015 et les perspectives de la gestion 2016.

Il a en outre présenté les nouvelles mesures visant la facilitation de l'accès à la commande publique, objet du *décret modificatif N° 2015-525 du 15 juillet 2015*.

- 2) La Communication portant sur « *l'analyse du maître d'œuvre* »

 Monsieur OBOU Raymond, *Chef de Service au Département Marchés et Affaires Juridiques au Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD)*, après une présentation succincte des missions du BNETD, a par la suite fait ressortir, dans son intervention, les difficultés rencontrées dans l'exécution des marchés, tant au niveau administratif, technique, financier que sécuritaire. Il a enfin présenté les propositions de mesures visant à lever ces contraintes au respect des délais prescrits.
- 3) La Communication relative à « *l'Analyse de l'organe de régulation* » Présentée par Messieurs KOSSONOU Olivier et COULIBALY Non Karna, respectivement *Secrétaire Général* et *Président de l'Autorité de régulation*, elle a permis d'exposer les actions de l'organe de régulation envisagées pour une exécution efficace des marchés publics en cette année 2016 au regard des résultats escomptés et les nouveaux chantiers de l'ANRMP.

Ces chantiers portent sur l'assainissement de l'environnement des marchés publics, le renforcement des capacités des acteurs et la communication sur les marchés publics.

declinée sous le vocable d'ère nouvelle, qui est d'instaurer un écosystème favorisant l'amélioration continue du système des marchés publics.

Les ateliers ont été, pour chacun des trois thèmes retenus, un cadre d'échanges sur les centres d'intérêt, les constats, les propositions de solutions, les responsabilités et les délais de mise œuvre.

De ces échanges, nous notons les principales conclusions et recommandations ci-après :

Au titre de l'atelier 1 relatif aux mesures nouvelles issues de la révision du Code des marchés publics par décret n° 20515-525 du 15 juillet 2015 et des arrêtés n°692 et 693 /MPMB/DGBF/DMP du 16 septembre 2015

- ✓ Sensibiliser tous les acteurs de la commande publique sur la notion de « marchés publics » et renforcer la vulgarisation des textes relatifs à la commande publique;
- √ Faire assurer le rôle de rapporteur au service technique en l'absence du maître d'œuvre dans la COPE;
- ✓ Accélérer la mise en place de la catégorisation des entreprises (BTP) et l'étendre aux autres secteurs d'activités;
- ✓ Supprimer le comité de sélection pour les marchés en PSC par modification de l'arrêté n°692 du 16 septembre 2015 portant fixation des seuils de référence, de validation et d'approbation dans la procédure de passation des marchés publics ;
- ✓ Supprimer la planification des lignes budgétaires de moins de 10 millions ;
- ✓ Sensibiliser les ministères techniques en vue de la signature et de l'approbation des marchés publics dans les délais prescrits ;
- ✓ Mettre fin au double niveau d'intervention de la DMP (COJO et ANO) en la sortant des COJO;
- √ Harmoniser les seuils de référence pour tous les types d'assujettis au Code des marchés publics;
- ✓ Renforcer le cadre de collaboration et de communication entre les différents acteurs du système;
- ✓ Avoir une approche participative dans les réformes en matière de marchés publics;
- ✓ Renforcer les capacités des acteurs du système des marchés publics ;
- ✓ Harmoniser la politique de formation des acteurs entre l'ANRMP et la DMP ;
- ✓ Solliciter l'ANRMP pour doter les Directions régionales des marchés publics en matériels et équipements.

- ✓ Installer toutes les Cellules de passation de l'Administration publique au cours du premier semestre de l'année 2016 ;
- √ Faire nommer les membres de la Cellule, et élever le responsable au rang de directeur;
- ✓ Organiser un atelier pour clarifier le rôle des DAAF et celui des Cellules ;
- ✓ Etendre l'installation des Cellules aux autres entités assujetties ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques des membres des Cellules.

Au titre de l'atelier 3 relatif à la régulation au regard du nouveau cadre réglementaire des marchés publics

- ✓ Mettre en place des mesures de célérité dans le traitement des recours en dessous du seuil de l'appel d'offres;
- ✓ Réviser les textes de la CAC en vue de son intégration à l'ANRMP conformément aux Directives communautaires ;
- ✓ Solliciter un appui de l'ANRMP à la CAC, en attendant la révision des textes ;

Au titre des engagements pris par les Partenaires au développement

- ✓ Les Partenaires au développement présents (BM, BAD, BOAD) se sont engagés à s'approprier les présentes conclusions et recommandations du séminaire en vue de leur mise en œuvre :
- ✓ Ils s'engagent à apporter leur appui financier à l'opérationnalisation des Cellules et au renforcement des capacités des acteurs du système.